



**COMITE DU JURA**  
**FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL**



**REUNION DU COMITE DIRECTEUR**

**Le 13 mars 2020 18h30.**

**Au boulodrome régional de Bans**

**Présents :**

Melle Emilie MARAUX.

Mmes Françoise GAUTHIER, Jocelyne JARCELLAT, Yvette OUTREY et Stéphanie ZERBINI.

MM. Dominique BACHELEY, Jean BINDA, Michel BOURGEON, Patrick CROTET, Paulo DE BASTOS, Michel DEMOUGEOT, Patrick GRUNEISEN, Philippe JARCELLAT, Antoine MARTINELLO, Hervé MOINE, Gilles OUTREY, Gérard PELLOTIER, Michel PERRUSSEL, Marc SERTILLANGE et Christian VALET.

**Absents excusés :**

Docteur RAZAFINDRAKOTO Davida.

MM. Michaël FAIVRE et Jean-Marie MARAUX.

La réunion commence à 18h30 sous la présidence de Paulo DE BASTOS.

Le Président remercie tous les membres présents pour cette deuxième réunion de l'année 2020. Il est heureux d'accueillir à nouveau M. Michel DEMOUGEOT qui, suite à une hospitalisation et des examens complémentaires, est au mieux de sa forme.

**INFORMATION CORONAVIRUS : Suspension de toutes nos activités et compétitions**

Le Président DE BASTOS fait lecture du communiqué de la FFPJP daté de ce jour :

*« Les annonces du Président de la République hier soir amènent la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal à prendre toutes ses responsabilités pour contribuer, nettement et clairement, à endiguer la propagation de la crise sanitaire qui frappe notre pays.*

*Nous suspendons donc toutes nos compétitions départementales, régionales et nationales sans exception ainsi que toutes nos activités de rassemblements dans nos clubs et Ecoles de Pétanque à partir de demain 14 Mars 2020 jusqu'à nouvelle instruction.*

*Nous reprendrons dès lors que les conditions sanitaires le permettront. »*

*Pour le Comité Directeur de la FFPJP,  
Le Président : Joseph CANTARELLI*

Le Président DE BASTOS attire notre attention sur la stricte obligation du respect de ces préconisations dans le bien de l'intérêt commun.

Il demande à tous les clubs possédant un boulodrome de cesser toutes les activités supposant un rassemblement (concours interne, entraînements, réunions de comité directeur, AG, école de pétanque...) jusqu'à nouvel ordre. Aucun motif ne saurait justifier l'ouverture au public d'un boulodrome. En clair, les boulodromes doivent fermer leur porte.

Conscient du désagrément que cela peut engendrer, il s'agit pour nous tous de jouer un rôle solidaire dans une volonté commune de ralentir la propagation de ce virus.

Enfin poursuit-il : « *Je n'hésiterai pas à saisir le maire d'une commune ou le préfet si ces directives ne sont pas respectées par un club affilié à notre fédération. Je sais compter sur votre compréhension et votre contribution. Prenez soin de vous, vous prendrez soin des autres ».*

En toute logique, toutes les compétitions officielles sont annulées ou reportées jusqu'à nouvel ordre dans notre département. Les inscriptions aux divers championnats sont donc suspendues en attente de nouvelles dispositions.

MM. Le Président de la fédération française de Pétanque et de Jeu Provençal et du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté, les membres du CD 39, les Présidents des districts et des clubs du département, seront destinataires dès le 14 mars d'un courriel reprenant les préconisations souhaitées par notre fédération et mises en œuvre au sein de notre Comité dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus.

Pour le moment, nous devons acter :

- L'annulation des puces des Baniers de ce week-end.
- L'annulation du concours doublettes mixtes du 14 mars à Bletterans
- Le report à une date ultérieure du championnat régional Sport Adapté du 21 mars.
- Le report du concours féminin du dimanche 22 mars
- L'annulation du concours doublettes 55 ans et plus du jeudi 26 mars
- Le report des journées CRC et CDC des 28 et 29 mars

Dans un autre domaine : Le Président souhaite pleine réussite aux nombreux licenciés dans le Jura qui, dans leur commune, s'aventurent dans leur campagne électorale. Bien évidemment, cet encouragement n'est pas partisan, il est juste adressé à des hommes et des femmes qui pratiquent notre sport et qui envisagent un mandat électoral.

D'autre part, le Président a eu une correspondance pour le moins honnête et franche avec le rédacteur en chef de Planète-Boules, M. Patrick CHALANCON. Les Présidents de clubs ont été destinataires de ces courriers. Si la revue n'a jamais été remise en cause dans notre département, des questions ont déjà été posées au Président qui se devait de les transcrire à l'intéressé. Sa réponse, par moments, inexacte, a obligé le Président à corriger certains de ses éléments. Le CD39 fait au mieux pour alimenter la revue même si ce lien ne tient essentiellement qu'à M. Michel BOURGEON. Le prochain comité directeur devra se positionner sur ce sujet.

Quant au facebook du CD39, il n'a jamais été créé pour concurrencer cette revue, les informations contenues sur facebook étant celles de faits qu'on pourrait qualifier de « quotidiens » et qui n'ont pas leur place dans cette revue.

## **En Préambule : Situation du boulodrome régional : Christian VALET**

- Suite à l'intervention de l'entreprise DBM, le chauffage fonctionne correctement. Parfois les appareils s'arrêtent, puis redémarrent mais cela semble provenir du fait qu'ils sont en température. Les experts doivent en principe se retrouver courant mai pour faire le bilan de ces travaux.
- M. Christian VALET est chargé de contacter M. LECRU, expert judiciaire commis par le CD39, afin qu'il établisse un inventaire de tous les dysfonctionnements et dégradations anormales constatés dans le boulodrome afin que les réparations et/ou remises en état puissent être envisagées dans le cadre de la garantie décennale.
- Par la même occasion, on sollicitera M. LECRU afin qu'il valide l'achat des tribunes ainsi que leur implantation future dans le boulodrome conformément aux normes de sécurité en vigueur.
- M. Christian VALET a fait réaliser un devis concernant l'équipement de trois systèmes de réarmement des capteurs à installer dans les armoires électriques des photovoltaïques. Ce système réenclenchera automatiquement le circuit lorsque celui-ci disjoncte et permettra ainsi d'obtenir une totale rentabilité de la production électrique des capteurs. Cet investissement coûte 1 881.21 €. Il devrait être rapidement rentabilisé précisément parce que les capteurs produiront sans discontinuité.

Le Président met au vote cette proposition :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Ces travaux sont donc validés à l'unanimité. M. Christian VALET est chargé de l'achat du matériel ainsi que de la pose.

- Le CD39 a réglé en totalité la facture de l'entreprise 2F concernant la location (à 2 reprises), de la nacelle utilisée par les experts lors de leurs investigations. Le moment venu, il s'agira de réclamer à la Communauté de Communes une participation de 50% à ces frais, d'autant qu'il n'y avait aucun représentant lors du premier rendez-vous, ce qui a nécessité un second.
- La dernière tempête a couché des arbres du petit bosquet situé le long des noues derrière le boulodrome. Certains de ces arbres ont endommagé la clôture entourant les noues d'autres sont restés « pendus », ce qui crée une situation de dangers. Ce bosquet appartient à la communauté de communes : Le Président Paulo DE BASTOS enverra un courrier au Président de la COM COM l'informant de la nécessité de remettre en état la clôture des noues ainsi que de rétablir la sécurité du site.

### **1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 janvier 2020.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2 : Bilan du championnat de tir de précision :**

On peut parler d'une réussite collective : les membres du CD, les arbitres, les bénévoles et les compétiteurs. 199 inscrits, un début à 9h et une remise des prix à 21h20. Excellent timing.

Un merci tout particulier adressé à MM. Jean BOUVIER et Jean-Louis PARISOT qui ont participé la veille à la mise en place des cibles ainsi qu'à M. Claude JEANPROST qui spontanément a rejoint l'équipe de bénévoles le jour du championnat.

Compte tenu du nombre de joueurs seniors engagé le CD39 a bien fait de prendre la décision de décaler le championnat jeunes au WE suivant lequel a connu la même réussite avec aux manettes M. Philippe JARCELLAT, 4 arbitres et des membres de la commission des jeunes.

M. Philippe JARCELLAT : « On a constaté cette année que les terrains, notamment au niveau des cibles, avaient mieux résisté que l'an passé bien qu'un nombre de boules plus important fût tiré. L'an prochain il serait judicieux d'envisager d'installer une cible de part et d'autre des pas de tirs. »

### **3 : Bilan du marathon BFC du 16 février 2020 :**

Magnifique compétition que le Jura accueillait pour la 2<sup>ème</sup> fois consécutive. Réussite globale avec des bénévoles en nombre suffisant, une gestion des repas à la salle des fêtes de Souvans parfaitement orchestrée et une maîtrise sans faille de l'évènement par M. Michel BOURGEON et toute son équipe.

M. Michel BOURGEON : Certains départements n'ont pas participé. Cela est dommage. Belle participation du JURA qui a engagé 32 équipes sur les 72 inscrites. M. Michel BOURGEON remercie M. Philippe JARCELLAT qui a tenu la table de marques et les nombreux bénévoles qui ont participé à la réussite de cette journée.

Bénéfice de la buvette journée : 878 €

### **4 : Préparation du championnat régional Sport Adapté du 21 mars :**

Annulation et report à une date ultérieure.

### **5 : Bilan du conseil national FFPJP : M. Jean-Marie MARAUX**

- Le calendrier 2021-2022 est élaboré
- Pas de championnat de France doublettes jeunes à l'horizon
- Le site pour l'implantation du nouveau centre national fédéral : CABRIES (13) ou VICHY (03) ? Rien n'est encore décidé.
- Deux représentants par délégations régionales pourraient siéger au congrès au lieu d'un actuellement.

### **6 : Point sur le Comité Régional BFC :**

- Délégué sur le national de Salins : M. Robert DEVOILLE
- Création du CRC 2021 OPEN et Féminin :
  - ° une 1<sup>ère</sup> division avec 8 équipes de la BFC
  - ° une 2<sup>ème</sup> division avec 8 équipes en Franche-Comté et 8 équipes en Bourgogne
  - ° Création de la finale régionale CRC Jeu provençal
  - ° pas de changement pour le CRC Vétérain.
- **Décision du Comité de la Nièvre** : ce comité et uniquement celui-ci a décidé d'interdire le jean dans toutes ses **concours départementaux**. Il en a parfaitement le droit puisque cette compétence est laissée aux comités départementaux. Pas de changement dans le Jura.
- Audit discipline et arbitral par la FD à Chalon les 27 et 28 avril 2020.

### **7 : Préparation du concours de la commission féminine du 22 mars :**

Ce concours est reporté à une date ultérieure.

## **8 : Calendrier et délégations Jura, BFC et France 2020 :**

Malgré le travail rigoureux de notre responsable calendrier, M. Hervé MOINE, de nombreuses erreurs sont apparues dans le calendrier ce qui a entraîné une vive réaction du Président du CD39. Il s'avère que la finalisation du calendrier qui a nécessité 4 visites chez LIG a été mal appréhendée par un stagiaire. Lorsque le BAT a été transmis à Hervé, convaincu qu'il s'agissait de la dernière version corrigée, le manque de vigilance a provoqué l'édition du présent calendrier. Reconnaisant leurs erreurs, LIG nous a fait une remise de 21% faisant passer la facture des calendriers de 1 464 € à 1 150 €.

Le Président présente ses excuses au club de Champvans dont 4 lignes de fin avril ont disparu alors qu'il s'agit de compétitions organisées par ce club.

**Délégations :** Compte tenu du contexte sanitaire actuel conduisant à la suspension de toute compétition, les désignations concernant les diverses délégations aux championnats et au France feront l'objet d'une réunion particulière lors de la reprise.

## **9 : Point sur les licences & mutations & Trésorerie. : M. Antoine MARTINELLO**

Situation à la date du 13/03/2020

### Licences

1 479 licences, soit 93.79 % par rapport aux

1 577 licences établies en 2019.

1 345 licenciés seniors dont 1070 masculins et 275 féminines répartis comme suit :

639 vétérans : 532 masculins et 107 féminines

706 seniors : 538 masculins et 168 féminines

134 licenciés jeunes dont 99 masculins et 35 féminines

21 juniors (16 masculins et 5 féminines)

49 cadets (36 masculins et 13 féminines)

44 minimes (31 masculins et 13 féminines)

20 benjamins (16 masculins et 4 féminines)

36 duplicata et 20 corrections d'erreur ont été comptabilisés, soit 56 dont 5 à la charge du cd39 = 51 payants.

151 créations de nouvelles licences.

120 licences avec reprise de carte.

### Mutations :

71 mutations internes payantes traitées

16 mutations internes gratuites traitées

14 mutations externes sortantes ont été comptabilisées dont 1 gratuite (benjamin)

18 mutations externes entrantes ont été établies.

### Trésorerie :

1 345 licences Senior x 50.00 € = 67 250.00 €

1 licence Senior x 50.00 € = 50.00 € (Cortinovis 2019)

134 licences Jeune x 12.00 € = 1 608.00 €

51 duplicata/correction x 8.00 € = 408.00 €

29 affiliations clubs x 54.00 € = 1 566.00 €

-----  
70 882.00 €

A ce jour la somme de 42 756.00 € a été réglée par chèque et 18 538.00 € par virement bancaire, soit 61 294.00 €.

Et 9 588.00 € restent à encaisser.

Certains clubs doivent au CD tout ou partie des licences qu'ils ont commandées :

- CLAIRVAUX	658.00 €
- MONTMOROT	2 212.00 €
- ARINTHOD	758.00 €
- CHATELNEUF	1 388.00 €
- ARBOIS	704.00 €
- MOIRANS	1 614.00 €
- LES ROUSSES	300.00 €

## 10 : Point sur la trésorerie : Dominique BACHELEY – Michel PERRUSSEL

Comptes, Trésorerie Générale, situation au 13/03/2020 :

Cpte Courant BPBFC	<b>4 362.54</b>
Livret BPBFC	<b>34 520.83</b>
Cpte Emprunt CA	<b>712.25</b>
Cpte Courant CA	<b>1 103.68</b>
Espèces	<b>105.28</b>
total comptes	<b>40 804.58</b>

<i>&gt; principaux mvts (depuis la réunion du CD39 du 24/01/2020) :</i>	<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>
Licences		43 582.00
Mutations		2 600.00
Acompte FFPJP	11 213.00	
Planète Boules	928.00	
Remboursement de l'emprunt, 6° échéance le 10/02/2020	4 896.40	
Remboursement de l'emprunt, 7° échéance le 10/03/2020	4 896.40	

Comptes trésorerie du boulodrome : Situation au 13/03/20

Livret A :	73 987.34 €
Compte Bancaire :	6 139.54 €
Caisse :	80.13 €
Total de l'actif :	<b>80 207.01 €</b>

## 11 : Commissions.

- **Commission Arbitrale :** Le Président, les membres du CD 39 félicitent M. Frédéric MONNIER, arbitre régional licencié au club de SALINS qui a réussi la partie théorique de l'examen d'arbitre national. On lui souhaite une bonne continuation et surtout un bon aboutissement de sa formation.
- **Commission vétérans :** M. Gilles OUTREY remercie tous les bénévoles qui ont assuré en son absence pour raison de santé, l'organisation du dernier 55 ans et plus.

## **12 : Questions diverses.**

- Demande d'agrément pour Montholier le 12 septembre et Bricomarché Morez le 11 juillet : accordés.
- Demande du Comité Département des MJSEA d'adhérer à leur organisation pour 50€ par an.
- Question de M. Michel BOURGEON : Où en est la demande de sanction sollicitée à l'encontre des joueurs BEY Kévin et MONNET Christophe pour leur absence lors du 2<sup>ième</sup> jour de sélection de zone ?  
Réponse de Paulo DE BASTOS : Concernant cet incident, j'ai reçu le rapport le 89<sup>ième</sup> jour après les faits. Rapport que j'ai transmis aussitôt à la commission de discipline régionale et qui elle même l'a transmis à la commission de discipline nationale étant la seule compétente s'agissant d'une sélection de zone. Finalement ce rapport a été réceptionné le 93<sup>ième</sup> jour donc hors délai : il ne pouvait être traité.
- Question de M. Jean BINDA concernant les tenues.  
Rappel du règlement Fédéral : Lors des championnats, (Départementaux, régionaux, Coupe de France départementale, Championnats départementaux et régionaux des clubs), les tenues des joueurs doivent être les suivantes :
  - Haut homogène (mêmes couleurs) et identification du club obligatoire
  - Bas **sportif** homogène : Jeans et pantalons interdits. Les joueurs d'une même équipe peuvent indifféremment porter un bas de survêtement, un short, un pantacourt sportif ou un bermuda sportif à condition qu'ils soient de la même couleur.
  - Chaussures ou chaussures de sports **fermées**.
- M. Michel DEMOUGEOT signale que pour les Educateurs ayant en charge des enfants, l'extrait du casier judiciaire N° 5 est toujours obligatoire. Si toutefois il n'était pas vierge, la préfecture solliciterait un extrait N° 3 les concernant.
- La réunion se termine par une remise du mérite national à M. Michel DEMOUGEOT.

Le Président lève la séance à 20h45.

Le secrétaire Général du CD39 FFPJP  
Michel PERRUSSEL

Le Président du CD 39 FFPJP  
Paulo DE BASTOS